

Arrêté N° 222/2023

Le Maire de la Commune de Vendargues

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions

VU l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code de la Route

VU l'arrêté interministériel relatif à la signalisation routière

CONSIDERANT qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité, de réglementer la circulation sur l'Impasse des Ecoles Laïques afin de permettre l'élagage de 12 arbres, dans le cadre du marché « Entretien du patrimoine arboré et palmiers », par l'entreprise SMDA sas pour le compte de Montpellier Méditerranée Métropole, du lundi 13/11/23 au vendredi 17/11/23 inclus.

A R R E T E

Article 1 Afin de permettre l'élagage et abattage d'arbres, dans le cadre du marché « Entretien du patrimoine arboré et palmiers », par l'entreprise SMDA sas pour le compte de Montpellier Méditerranée Métropole, du lundi 13/11/23 au vendredi 17/11/23 inclus, la circulation sera réglementée sur l'Impasse des Ecoles Laïques de la manière suivante :

- **Stationnement interdit sur l'emprise du chantier *élagage d'arbres (Impasse des Ecoles laïques)**
- **mise en place d'une circulation alternée manuellement ou par feux si nécessaire**
- **rétrécissement de la chaussée-Réduction de voie de circulation**
- **Dépassement interdit**
- **Vitesse limitée à 30 km/h**

Article 2 Les panneaux de signalisation réglementaires seront apposés par l'Entreprise pour permettre l'application des présentes dispositions **et notamment mise en place par l'entreprise d'élagage d'un alternat par feux ou manuellement si nécessaire**

Article 3 Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois

Article 4 Le Directeur Général des Services, la Gendarmerie de Castries, la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera :

- Transmise à Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Castries
Aux responsables de sociétés de transport en commun

- Publiée en Mairie 07/11/2023



MAIRIE DE VENDARGUES
Le Maire,
Guy LAURET